

LE MOT DU MAIRE-DÉLÉGUÉ

En 2008, je suis élu conseiller municipal suivi d'un mandat d'adjoint au maire en 2014 avec la mission d'élu communautaire à Bénédicte Bocage.

J'ai beaucoup apprécié le travail que nous avons réalisé. Et ce grâce à Bernard Lecorbeiller qui souhaitait passer le relais.

En 2020, nous poursuivons nos engagements à 4 élus locaux, moi-même en tant que maire délégué, Natacha Massieu, adjointe et déléguée communautaire de la Vire au Noireau, Cécile Rauld et Stéphane Leroy membres de différentes commissions.

Le comité consultatif mis en place au mois de novembre vient compléter notre équipe.

Il se compose de Bernard Lecorbeiller, bienveillant à nos côtés par son expérience et sa remarquable mémoire, Caroline Boué et Romuald Jardin par leur expérience locale et dévouement lors de différentes manifestations.

Les élus maintenant mis en place, malgré les complications de la crise sanitaire, sont prêts à relever les défis et à travailler ensemble sur les futurs projets. Nous sommes proches de nos concitoyens afin de maintenir cette proximité qui nous est chère.

Bonne année et prenez soin de vous et de vos proches

Christophe Bertheaume



ÉTAT CIVIL

Naissances



- Alban PLESSIS, le 27 janvier, domicilié « hameau aux Hommes »
- Matthieu ARMAND, le 8 mars, domicilié « hameau Mesnier »
- Maxine MOREL, le 29 juin, domiciliée « rue Jules Delaunay »
- Adèle BISSON, le 3 août, domiciliée « rue Jules Delaunay »
- Capucine MARTIN, le 25 octobre, domiciliée « hameau Raux »
- Téana DRONET, le 6 novembre, domiciliée « rue A et Y Lebossacq »
- Driss BOSCHER LEGRAVERAND, le 15 novembre, domicilié « la Mésangère »

PACS



- PICANT Manuel et VIVIEN Nadine le 17 février, domiciliés « hameau Le champ Rocher »
- LEGRAVERAND Émeric et BOSCHER Émilienne le 23 septembre, domiciliés « La Mésangère »
- AUGRAIN Nicolas et LEQUESNE Lou le 2 novembre, domiciliés « Rue A et Y Lebossacq »



Décès

- Agnès ROUX, le 8 février
- Claude FRANÇOISE, le 11 juillet
- Guy DEFRANCE, le 14 juillet, domicilié « Le Terroir »
- Marcel LEBEL, le 30 juillet
- Solange PINEL, le 6 août, domiciliée « hameau Panel »

HORAIRES DE PERMANENCE DE LA MAIRIE



Lundi de 10h30 à 12h30
Mercredi 16h à 18h
Tél. : 02 31 67 86 40
Mail : sobesaces.mairie@wanadoo.fr
Secrétaire : Aurélie BLANCHARD

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

2 JOURS WEEK-END :
220€ pour les habitants de Soulevre en Bocage
250€ pour les habitants hors Soulevre en Bocage

1 JOUR WEEK-END : 120€
½ JOURNÉE WEEK-END : 80€
1 JOUR SEMAINE : 80€
½ JOURNÉE SEMAINE : 60€

POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

1ère fois dans l'année : gratuit pour les associations de Saint Ouen des Besaces, l'ATVS et les organisations et animations soutenues par Soulevre en Bocage
2ème fois et plus dans l'année : 40€ pour une journée et 80€ pour 2 jours

Electricité : 0,20€ le kwh
Couvert complet : 0,50€ (par personne)
Casse ou absence de vaisselle : 2€
Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée avant la location et obligatoire pour la remise des clés.

COLLECTE DES DÉCHETS

Les sacs d'ordures ménagères et de déchets recyclables sont collectés le vendredi matin. Il faut donc les déposer idéalement la veille au soir. En cas de jours fériés, la collecte se fait le lendemain du jour habituel.

AUTO ENTREPRENEURS

DALLET Yoan, Dépannage, réparation, installation informatique, « route de l'échangeur » 06 64 57 77 41
DIDIER Laurent, rénovation, « Le Bourg, rue Emile Pinel » 07 82 60 96 20 - didierrenovation14@gmail.com
GODES Damien, terrassement assainissement, « Les Fieffes » 06 60 82 54 29 - dgtp14@yahoo.fr
PRESSON Jérôme, bricolages, jardinages et services, « Le Beau Poret » 06 01 02 04 37
ROGAM Anthony, carreleur, « La Planche Marie » 06 46 75 87 57
ROGER Teddy, électricité, « La Mésangère » 06 80 46 63 26

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Mme ALPHONSE Emilie, « Les Fieffes » 09 51 22 15 85
Mme CHISTEL Tiphaine, « rue A&Y Lebasacq » 06 15 36 98 58
Mme DALLET Sonia, « route de l'échangeur » 06 50 48 12 57
Mme FEUGERES Viviane, « rue André Lecorbeiller », 02 31 67 69 08
Mme FRESSARD Alexandra, « L'Oraille » 06 12 03 62 21
Mme MARIETTE Isabelle, « L'Oraille » 06 81 26 71 91
Mme RAULD Cécile, « rue André Lecorbeiller » 06 33 27 50 93
Mme RAULD Sabrina, « Le Parc » 06 01 01 11 95
Mme ROGER Karine, « La Mésangère » 06 86 77 06 98

RÉALISÉS EN 2020



Réfection de la rue du Général Gautier et amélioration de l'évacuation des eaux pluviales début octobre



Installation d'une réserve incendie derrière la salle des fêtes en début d'année afin de répondre à l'obligation de défense extérieure contre l'incendie



Démoussage de la toiture de l'église en juin



Travaux sous garantie décennale pour améliorer l'étanchéité des baies vitrées de la salle des fêtes



Effacement des réseaux rue Jules Delaunay débuté en octobre



Pose de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération début octobre afin de signaler le rattachement à la commune nouvelle de Souleuvre en Bocage



TRAVAUX A VENIR
Parking de covoiturage au niveau de l'échangeur de l'A84 sur la RD 292 vers la Ferrière au Doyen

ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE

Le 14 mars et le 12 septembre avec l'Association socio-culturelle, des concours de pétanque ont été organisés sur le terrain de pétanque à côté du parking de la salle des fêtes. 22 doublettes à chaque concours se sont affrontées sous le soleil et dans la bonne humeur. Le président, Stéphane LEROY espère repartir en 2021 dans des meilleures conditions que 2020 à cause de l'épidémie de covid-19.

DATES À RETENIR POUR 2021
sous réserve de l'évolution de l'épidémie covid-19
Samedis 13 mars, 17 avril, 12 juin : concours de pétanque
Samedi 11 septembre : Entrecôte frites
Samedi 4 décembre : loto
Dimanche 5 décembre : Bourse aux jouets et puériculture

COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 21 février : loto
Samedi 6 mars : Tartiflette
Samedi 27 mars : chasse aux œufs (réservée aux enfants de Saint Ouen)
Dimanche 11 avril : vide-greniers
Samedi 1er mai : randonnée pédestre ATVS
Samedi 26 juin : méchoui
Samedi 14 août : soirée moules frites
Dimanche 7 novembre : loto



CLUB DES AINES

Suspendu depuis mars à cause de l'épidémie covid-19. Il se réunit tous les premiers mercredis de chaque mois en temps normal.

A L'ÉCOLE

Le Petit Prince



L'année scolaire 2019-2020 a été bouleversée par l'épidémie de COVID-19 et cette nouvelle année scolaire 2020-2021 continue à se trouver impactée par la crise sanitaire.

Avant d'évoquer les effets de la crise sanitaire, débutons par un tour d'horizon des effectifs et personnels de l'école. Les effectifs restent stables avec 245 élèves enregistrés en septembre 2020 contre 249 l'année passée, et une répartition se faisant toujours sur 12 classes dont 3 dispositifs CP (classes accueillant entre 10 et 15 élèves). Au niveau des personnels, suite à un accroissement du nombre d'élèves avec une reconnaissance de handicap, il y a logiquement une augmentation du nombre d'AESH (personne recrutée pour encadrer un ou plusieurs élèves en situation de handicap) qui passe de 2 à 5 au sein de l'école, avec une 6ème personne en attente de recrutement. En ajoutant les 4 agents territoriaux au service des classes maternelles (ATSEM), cela représente au total 22 adultes dans l'école pour encadrer les enfants (12 enseignants, 5 AESH, 4 ATSEM et 1 directeur).

ABORDONS DONC LA CRISE SANITAIRE, QUI A IMPACTÉ L'ÉCOLE DE MULTIPLES MANIÈRES :

Tout d'abord il y a eu le confinement à gérer, amenant un bouleversement important avec un enseignement devant désormais se faire à distance, encadré par les familles (elles-mêmes pouvant être en télétravail). Les enseignants ont rapidement utilisé le site



de l'école pour centraliser les informations, puis de nouveaux outils telle que l'application padlet ont été utilisés afin que chaque enseignant puisse personnaliser sa pédagogie à distance. Les numéros de téléphone et les adresses mails ont également été de précieux outils pour relayer les informations et garder le contact. D'autre part, pour aider les familles sans outil numérique à leur disposition, des permanences pour distribuer les cours en version papier ont été organisées toutes les semaines. Enfin, pour les enfants de personnels prioritaires (les personnels soignants), une structure d'accueil a été mise en place à l'école de le bény bocage, gérée par des enseignants des différentes écoles de soulevre en bocage et du personnel communal, le tout coordonné par M.Beer (pour l'éducation nationale) et M.Prudence (pour la mairie).

Ensuite il y a eu le déconfinement, qui a amené la superposition de deux types d'enseignement : un enseignement en présence des élèves pour ceux ayant repris les chemins de la classe, et le maintien d'un enseignement à distance pour quasiment tous les élèves de maternelle (décision communale) ainsi que pour les élèves d'élémentaire dont les familles n'ont pas souhaité la reprise de l'école (environ la moitié). Aux difficultés pédagogiques de ce double type d'enseignement se sont ajoutées les difficultés d'application du protocole sanitaire : mise en

place en place des gestes barrières, maintenir une distance d'un mètre entre les élèves en permanence, prévoir le lavage des mains (dans une vieille école non prévue pour autant d'élèves et des lavages de mains si réguliers), faire classe avec un masque pour l'enseignant, prévoir les temps de nettoyage dans la journée et après la journée, coordonner le scolaire et le périscolaire, etc. Afin d'appliquer sereinement mais strictement ce protocole, la mairie avait décidé de repousser de deux semaines la reprise de l'école (le 25 mai au lieu du 11).

Les deux dernières semaines de juin, avec l'assouplissement du protocole sanitaire, l'ensemble des élèves pouvaient retourner en classe si les familles le souhaitaient. Cela a concerné quasiment la totalité des élèves et les enseignants ont ainsi pu retrouver un enseignement en présentiel. Au niveau de l'organisation, la distanciation physique étant assouplie (de même que le nettoyage), des zones ont été mises en place dans l'école pour limiter le brassage des élèves : ainsi les élèves de l'étage de l'élémentaire ne croisent pas ceux du rez-de-chaussée, et les élèves de maternelle ne croisent pas ceux de l'élémentaire. Dans l'ensemble, c'est ce fonctionnement qui a également prévalu à la rentrée jusqu'aux vacances de la toussaint.

Avec la reprise du 2 novembre et l'entrée en vigueur du deuxième confinement, un changement important s'est produit dans les écoles avec l'obligation du port du masque pour les élèves à partir du cp.



TOUS CES CHANGEMENTS N'ONT PAS ÉTÉ SANS CONSÉQUENCES :

Dans un premier temps, visibles immédiatement, il y a eu les conséquences matérielles avec notamment l'annulation de toutes les sorties et interventions extérieures. En 2019-2020 il y a ainsi eu l'annulation du projet cirque mais aussi du projet oiseau des maternelles, de la sortie à la Maison de la Nature des cycles 2, de la visite du collège pour les CM2, etc. En 2020-2021 idem : pas de séances de Noël au cinéma d'Aunay sur Odon ; la photographie scolaire est reportée en février ; pas de sortie en forêt ; pas de marché de Noël ; etc. Les enseignants ont donc choisi de se recentrer sur du local, avec un thème d'école sur la Normandie qui devrait permettre plus de souplesse face aux difficultés pour s'organiser.

Dans un second temps, moins visibles que les annulations, ce sont les conséquences pédagogiques et les retards d'apprentissage. En effet, tous les enfants n'ont pas pu apprendre de la même manière durant le confinement, et les enseignants l'ont ressenti. Personne n'est à blâmer, mais c'est un fait que l'hétérogénéité des classes s'est accentuée. Il s'agit donc pour les enseignants de faire face à cette hétérogénéité, dans un contexte anxieux pour les élèves, avec des masques gênant les apprentissages, et des réunions avec les familles difficilement réalisables en présentiel en raison du protocole sanitaire.

Que dire pour conclure ? Au-delà du pessimisme de cet article - inhabituel en comparaison des années passées où les projets organisés par l'école sont régulièrement mis à l'honneur - inhérent à cette crise sanitaire, nous vous souhaitons tout de même de bonnes fêtes de fin d'année ! Et nous savons tous quel meilleur vœu nous souhaiterons pour l'année 2021 !

L'équipe enseignante



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Présidente : Alexia VAUTIER

Trésorière : Frédérique TARGOWSKI -FERET

L'APE est toujours à la recherche de membres actifs

Contact :

APE.saint-martin-des-besaces@outlook.fr ou notre groupe facebook

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021

La Présidente Alexia VAUTIER

MONOXYDE DE CARBONE

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Les bons conseils – Les bonnes pratiques – Les bons gestes

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.



AVANT L'HIVER,

- Faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude,
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

TOUTE L'ANNÉE,

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité,
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

Se protéger : agir sur la circulation de l'air

DES PRATIQUES DE BON SENS,

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié),
- Aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjour, chambres, ...).

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.



En cas de soupçon d'intoxication au CO²,

Premier symptômes :

- » Maux de tête
- » Vertiges
- » Nausées
- » Vomissements

- Aérez immédiatement les locaux,
- Evacuez rapidement les lieux,
- Appelez les secours :